



COMMUNIQUÉ

Catastrophe naturelle – Sécheresse / Réhydratation des sols

La commune de Brens informe ses administrés que, par arrêté ministériel du 12 juin 2026 publié au Journal officiel du 13 juin 2026, **l'État n'a pas reconnu la commune en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse-réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.**

Malgré les démarches engagées par la municipalité et les signalements effectués par les habitants concernés, la demande de reconnaissance n'a donc pas reçu un avis favorable de la part des services de l'État.

Les administrés ayant déclaré des désordres liés à la sécheresse sont invités à se rapprocher de leur compagnie d'assurance afin de connaître les éventuelles voies de recours ou les garanties susceptibles d'être mobilisées dans leur contrat.

La commune reste attentive à la situation et invite les administrés à nous communiquer tout désordre lié à la sécheresse pour l'année 2026.

Brens, le 18 juin 2026

Le Maire

Evelyne BRETAGNE

